

18 avr. — Décret n° 75-102 fixant le taux des intérêts à servir aux déposants de la caisse d'épargne pour l'exercice 1975 .....	266
18 avr. — Décret n° 75-103 portant approbation de l'état de prévisions de recettes et dépenses et du compte prévisionnel d'exploitation de l'office national togolais de la pharmacie « TOGOPHARMA », exercice 1975 .....	266
18 avr. — Décret n° 75-104 portant création et organisation de la commission nationale permanente de la condition de la femme .....	267

## ARRETES ET DECISIONS

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

1975	
14 mai — Arrêté n° 84-INT portant création de postes de police .....	269
16 mai — Arrêté n° 86/INT/SG/DSTCL portant autorisations spéciales de dépenses sur les budgets des communes .....	269
16 mai — Arrêté n° 87/INT/SG/DSTCL portant autorisations spéciales de dépenses sur les budgets des circonscriptions .....	269
Arrêtés portant titularisation et admission à la retraite .....	270

### MINISTERE DU PLAN

1975	
22 mai — Décision n° 38/MP/SFCEP portant autorisation de paiement d'une somme au trésorier-payeur .....	270
22 mai — Décision n° 39/MP/SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à l'office national de développement et d'exploitation des ressources forestières (ODEF) à Lomé. ....	270
22 mai — Décision n° 40/MP/SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à la caisse nationale de crédit agricole (CNCA) à Lomé .....	270

### MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1975	
2 mai — Arrêté n° 361/MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale .....	271
Arrêtés et décisions portant admission dans divers corps de la fonction publique, intégrations et réintégration, rétablissement de situations administratives, changement de corps et d'emploi, incorporation dans la fonction publique, classements, mise en disponibilité, cessation temporaire de fonctions, rappels à l'activité, reprise de fonctions et sanctions disciplinaires .....	271

### MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Décision portant nomination. ....	277
-----------------------------------	-----

### MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS

1975	
14 mai — Arrêté n° 7/MCIT/DC portant fixation du prix de vente de l'huile des huileries du Bénin ....	277
21 mai — Arrêté n° 8/MCIT/DC/DCIP fixant les prix de vente du sucre .....	277

### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Décision portant nomination. ....	277
-----------------------------------	-----

### MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL

1975	
27 mai — Arrêté n° 2/PR/MER portant création de la direction de la législation agro-foncière .....	278
Arrêté et décision portant nominations. ....	278

### MINISTERE DE L'INFORMATION, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés portant nominations .....	279
-----------------------------------	-----

## DIVERS

### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

1975

14 mai — Arrêté n° 4/MSPAS/CNFS portant ouverture du concours d'entrée au centre national de formation sociale (11e promotion) .....	279
--	-----

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'appel d'offres (Construction d'une faculté de médecine sur le campus de l'université du Bénin à Lomé) .....	279
Avis de perte de titres fonciers .....	280
Avis nécrologiques. ....	280

## PARTIE OFFICIELLE

### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

### ORDONNANCES

#### ORDONNANCE N° 16 du 6 mai 1975 sur la réforme de l'Enseignement.

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;  
Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale ;  
Le conseil des ministres entendu,

### ORDONNE :

#### TITRE I — OBJECTIFS DE L'ECOLE NOUVELLE

Article premier — Les jardins d'enfants, les écoles primaires, les établissements secondaires ou techniques, les écoles spécialisées, les grandes écoles et instituts d'enseignement supérieur, ensemble de l'école nouvelle auxquels les dispositions de la présente ordonnance seront appliquées, ont pour fonction, la formation intégrale de l'homme togolais.

Art. 2 — L'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants de deux ans révolus à quinze ans.

Art. 3 — L'école, depuis les jardins d'enfants jusqu'à l'université, est mixte.

#### TITRE II — STRUCTURE DE L'ECOLE NOUVELLE

Art. 4 — La politique structurale de l'école nouvelle est conçue de manière à :

— Favoriser une orientation judicieuse des élèves à tous les degrés ;